

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
D U SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Séance du 03 Juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de Juin les membres du Comité Syndical se sont réunis à Souvigny à 17h30 sous la présidence de M. CHERVIER, Vice-Président du Syndicat Mixte Rive Gauche Allier.

Le quorum n'ayant pas été atteint, l'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois de Juillet, les membres du Comité Syndical sont à nouveau réunis à Souvigny à 9h00 sous la présidence de M. DETERNES, Président du Syndicat Mixte Rive Gauche Allier. Le quorum ne sera pas obligatoire pour que l'assemblée puisse valablement délibérer.

Etaient présents :

<u>Bransat</u>		<u>Meillard</u>	SIMON Yves
<u>Cesset</u>		<u>Monétay</u>	ARCHASSAL Didier
<u>Chatel de Neuvre</u>		<u>Noyant</u>	PETIOT Yves
<u>Chatillon</u>		<u>Rocles</u>	
<u>Contigny</u>		<u>Saulcet</u>	
<u>Cressanges</u>		<u>St Sornin</u>	BRUN Baptiste PETITJEAN Liliane
<u>Deux-Chaises</u>	VISINONI Stéphanie	<u>Treban</u>	
<u>Lafeline</u>	RIBIER Julien	<u>Tronget</u>	DETERNES Alain
<u>Le Montet</u>		<u>Verneuil</u>	BENASSY Patrick DE PAULA Charles
<u>Le Theil</u>			

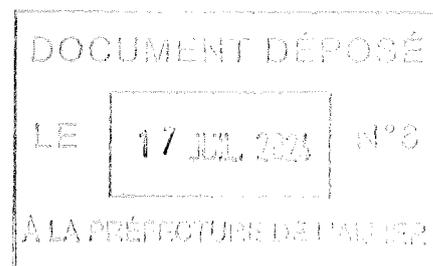
Absents excusés : M. PELTIER Christian (donne pouvoir à M. DETERNES Alain), M. PACAUD Jean-Luc, M. BERTRAND Patrick, M. ALLEAUME Frédéric, Mme GRANSEIGNE Viviane, Mme LACOURT Véronique,

Absents : M. BONNIN Philippe, M. REIGNERON Antoine, M. DIJOUX Nicole, M. MAITRE Alain, Mme PETIOT Ghislaine, M. CHALMIN Maurice, M. BLANCHET François, Mme LACARIN Marie-Françoise, M. CLUZEL Damien, M. LINDRON Marc-Anthony, M. ROUDIER Bernard, Mme TOURRET Marcelle, M. ROUSSET Francis, Mme ROBIN Lydie, Mme FOVEAU Christine, M. MESMIN Christian, M. GUILLOT Thierry, M. SADOT David, M. EUGENE Ludwig, M. ROCHE Philippe, M. BURLAUD Jean-Luc, M. RIBIER Sylvain

Assistaient à la réunion à titre consultatif :

M. LABOUESSE, Directeur du Syndicat

* Suppléant



En exercice	38
Présents	10
Procurations	1
Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

DEL20240703048

OBJET : Admission en non valeur – Budget Assainissement Non Collectif

M. le Président fait connaître que des sommes inscrites sur les rôles de recouvrement, représentant des frais divers (contrôle obligatoire et pénalités pour absence de contrôle) sont irrécouvrables et demande au comité syndical de bien vouloir les admettre en non valeur.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité ces cotes irrécouvrables pour un montant de **61.60 € TTC**

Pour extrait conforme,
Le Président,

A. DETERNES

